



Ecole élémentaire Porte-Madeleine
8 boulevard Porte-Madeleine
45 150 JARGEAU

Tél : 02-38-59-76-34

Courriel :

ec-porte-madeleine-grands-jargeau@ac-orleans-tours.fr

Premier Conseil d'école 2016 – 2017

Vendredi 14 octobre 2016

Inspecteur de l'éducation Nationale : Mme Bourgeon

Enseignants : Mmes Asselin, Baggio, Bitarelle, Chennebault, Flori, Huet, Louis, Wilmotte, Zoïs, M. Chollet
Excusés : Mme Velu

Parents élus : Mmes Boussac, Niaf, Terranova, Pellé, Wesse Bourgeon, Bequard, Lecoultré, M. Leroy

Parent suppléant(invité) : Mme Huet

Représentants du Conseil municipal : Mme Héron

DDEN : Mme Guitteny

1. Ouverture de séance et présentations

Présentation des personnes présentes et notamment des nouveaux élus lors des élections du 07/10/2016. Félicitations aux nouveaux membres.

Rappel du rôle du conseil d'école : le conseil d'école se réunit 3 fois dans l'année scolaire. Il est composé des représentants de la mairie, des parents élus (1 par classe), d'un DDEN (Délégué Départemental de l'Éducation Nationale) et des enseignants de l'école. L'inspecteur de l'Éducation Nationale est convié à chaque conseil d'école. Il est présidé par le directeur ou la directrice de l'école qui peut inviter toute personne dont la présence est jugée nécessaire en fonction des points abordés. Son but est de rendre l'école plus accueillante et performante pour les élèves. Il vote, donne son accord, son avis, informe sur un certain nombre de points relatifs à l'école.

Remerciements à **Mr Chollet** pour la passation et à **toute l'équipe** pour l'accueil et l'accompagnement dans la prise de fonction de Mme Bitarelle.

2. Adoption du compte rendu du 3ème trimestre 2015 – 2016

Il a été envoyé par mail à tous les participants afin que chacun puisse en prendre connaissance. Il est adopté à l'unanimité.

3. Effectifs/répartition pour l'année en cours et composition/organisation de l'équipe

CE2	CM1	CM2
55	68	71

Ce qui nous fait un total de 194 inscrits à ce jour. L'an dernier, l'effectif total de l'école était de 183 élèves.

La répartition dans les classes est la suivante :

CE2	CE2	CE2/CM2	CM1	CM1	CM1	CM2	CM2
Mme Asselin	Mme Baggio	Mme Huet	Mme Chennebault	Mme Flori	M Chollet	Mme Zoïs	Mme Bitarelle
25	24	6 + 15 = 21	22	23	23	27	27

Organisation des services dans les classes à plusieurs enseignants

Mme Louis est présente dans l'école les lundis, jeudis et vendredis. Elle complète le service de Mme Asselin le lundi, de Mme Huet le jeudi et de Mme Zoïs le vendredi. Elle est dans chacune de ces classes un mercredi sur 4. Mme Wilmotte complète le service de M Chollet les jeudis et un mercredi sur 4.

Mme Velu complète le service de Mme Bitarelle les mercredis et jeudis (décharge de direction).

Question des parents élus : les enseignants ont-ils la formation premiers secours ?

4 enseignants ont la formation premiers secours, laquelle n'est pas obligatoire.

4. Règlement de l'école

Le règlement intérieur de l'école a été modifié l'an dernier et adopté au mois de juin. Il n'y a donc pas eu de changements. Il est disponible sur le site de la mairie de Jargeau, accompagné de la charte de la laïcité et du protocole harcèlement. Il peut, sur demande des parents, être donné au format papier. Il nous faut le voter pour l'année scolaire actuelle : adopté à l'unanimité.

Questions des parents élus : surveillance des récréations et accès aux toilettes, gestion des sorties et départ aux TAP ; gestion des violences verbales.

Les enfants demandent aux enseignants de service pour aller aux toilettes, ce qui permet de réguler la « circulation » dans ce secteur de la cour.

Ils sont accompagnés au portail et les enseignants de service surveillent les entrées et les sorties.

Concernant la gestion des TAP et les absences des élèves, un portail famille devrait être mis en place par la mairie à la rentrée 2017 : il permettra de communiquer directement avec les responsables des animations. En attendant, il est toujours possible d'envoyer un mail directement à Mme Poupa à la mairie.

Concernant la gestion des violences verbales, chaque enseignant le fait un peu à sa façon dans sa classe (système de croix, de bâtons, ...) mais en suivant les mêmes règles ou exigences. Au niveau de l'école, la (re)mise en place des conseils d'élèves permet à chacun de s'exprimer et de trouver une solution à travers la parole. Pour les cas les plus extrêmes, il y a mise en place de ce que nous appelons le protocole harcèlement : c'est une procédure qui permet à chacun des enfants concerné de s'exprimer sur ce qui s'est passé et sur la façon dont il a vécu les événements. Il permet d'entendre les élèves, de les rassurer, de régler les conflits et de s'assurer que la situation ne va pas perdurer. Il permet également d'écouter les parents de chaque protagoniste et de les rassurer également.

Il est constaté qu'un nombre important d'élèves arrivent à l'école après la fermeture de la grille. Il est rappelé que ces retards dérangent la classe dans laquelle la sonnerie d'entrée est installée mais perturbent également la

classe des élèves concernés. Afin de commencer au mieux une journée, il est important que tout le monde entre en classe en même temps. A partir de trois retards, un mot de rappel sera rédigé à destination des parents afin de leur rappeler les horaires de l'école et l'importance de la ponctualité. Il sera également précisé que, sans amélioration de la situation, l'enfant risque de se voir sanctionner.

5. Bilan de la coopérative scolaire

Mme Chennebault et Mme Baggio seront mandataires de la coopérative scolaire pour l'année 2016/2017. La coopérative démarre l'année avec un solde de 7932€.

Un budget de 600€ est alloué à chaque classe pour financer ses projets.

Des vidéos projecteurs et des tableaux blancs ont été achetés et doivent être posés par la mairie.

Ce bilan est adopté par le conseil d'école.

6. Vie scolaire

Réunions de rentrée :

Comme tous les ans, chaque enseignant a réuni les parents de sa classe afin de leur présenter ses projets pour l'année à venir et faire un rapide premier bilan de l'ambiance qui se dégage du groupe. Ces réunions, qui se sont déroulées durant les 3 premières semaines de l'année, sont l'occasion pour chacun de faire connaissance.

Projets pédagogiques des classes :

Projets culturels en accord avec le volet 3 du projet d'école.

Les classes de CM2 se sont rendues au théâtre de la Tête Noire à Saran afin d'assister à la représentation d'une pièce de Marguerite Duras « Ah Ernesto ! »

Les classes de CE2 : concert de jazz le 13 octobre. Très bien, pas trop long et très apprécié.

Les classes de CM1 et la classe de CE2/CM2 participeront à « école et cinéma ».

Projet à l'étude : Mme Asselin envisage un projet musique avec la participation d'un intervenant extérieur, Frédéric Pezet. Il interviendrait une fois toutes les 3 semaines pour mettre en place un spectacle musical. En attente de validation.

Projet golf à Marcilly en Villette pour les CM2 de Mmes Zoïs et Bitarelle : Cette classe se déroulera sur une durée de 5 journées. Le coût s'élève à 165€ par jour.

Liaison CM2/6ème :

Initiation à l'allemand : Mme Bosquet (professeur d'allemand au collège) et Mme Zoïs dispensent un enseignement de 30 minutes par semaine aux élèves de CM2.

Question des parents élus : Les élèves suivants les cours d'allemand ne prendront-ils pas du retard en anglais par rapport aux autres ? Non, pas de difficultés particulières ni de décalage. Cet enseignement a été mis en place à la demande du collège, afin de permettre le maintien de la classe bilangue dans l'établissement. Il est dispensé dans le cadre du volume horaire dédié aux langues vivantes étrangères.

Projet théâtre et projet maths avec des classes de 6ème.

Le cross avec le collège a été annulé. Un autre sera organisé au printemps.

Avenant au projet d'école concernant l'organisation des APC :

Cette année, les APC ont lieu les lundis et jeudis, de 11h20 à 12h05. L'organisation retenue et consignée dans un avenant au projet d'école, est celle de l'année dernière, soit un fonctionnement par période. Jusqu'à

maintenant les enseignants pouvaient intervenir auprès de quelques élèves sur des difficultés ponctuelles par groupe de 3, 4 ou 5 élèves d'un même niveau de classe.

Pour la 2ème période : activités manuelles pour le marché de Noël.

Pour la 3ème période : travail sur des difficultés ponctuelles par groupe de 3, 4 ou 5 élèves.

Pour la 4ème période : travail sur des difficultés ponctuelles par groupe de 3, 4 ou 5 élèves.

Pour la 5ème période : activités en lien avec le projet d'école et les projets de classe.

Tout au long de l'année, un conseil d'élèves par mois sera organisé.

Cet avenant est validé à l'unanimité.

Organisation des TAP et temps récréatifs :

Les élèves sont pris en charge par les animateurs dès la sortie des classes, soit à 15h40.

Question des parents : problème de quantité au niveau du goûter de la garderie.

Les quantités respectent les besoins nutritionnels des enfants donc les quantités sont déterminées en fonction d'un grammage précis.

Problème de table à la cantine : les enfants sont écartés de la table en cas de punition ; il est fait attention à ce qu'ils soient toujours avec un camarade.

7. Les registres de sécurité de l'école

Le PPMS et l'exercice « attentat intrusion » :

Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) a été remis à jour en début d'année. Il nous fallait organiser un exercice simulant une intrusion dans l'école avant la fin de la première période. Dans ce genre de situation, les préconisations que nous avons sont soit le confinement soit la fuite si toutes les conditions de sécurité sont réunies.

Les enfants ont été avertis quelques jours à l'avance avant d'éviter de les effrayer. L'exercice s'est déroulé en présence de Mr Orange, responsable des services techniques de la ville, le jeudi 6 octobre.

Le scénario retenu a été celui d'une intrusion par le stade. Une partie des classes pouvait alors choisir de fuir en toute sécurité pendant que l'autre était obligée de se confiner, de se faire la plus discrète possible. Ne disposant pas encore de signal sonore concernant cette situation, nous avons entre enseignants convenu d'une heure à laquelle déclencher l'alerte.

Le registre incendie et l'exercice de première période :

L'exercice s'est déroulé le jeudi 13 octobre. Il n'y a pas eu de souci. Tout le monde est sorti rapidement et sans précipitation pour rejoindre le point de rassemblement.

8. Bilan des travaux réalisés dans l'école

Durant la période estivale:

Changement de la chaudière et des radiateurs dans 5 classes.

Réparations diverses dans les toilettes, y compris au niveau des distributeurs de papier et de savon.

Reste le problème du réapprovisionnement de ces distributeurs : il est demandé aux enseignants de faire remonter à la mairie tout problème dans le remplissage des distributeurs à chaque fois qu'ils le constatent.

D'autres sont sur le point d'être réalisés:

les changements de tableaux blancs

l'installation des vidéoprojecteurs achetés à la fin de l'année

Ou souhaités par les enseignants:

le changement des rideaux : un devis a été demandé, mais il s'avère qu'au vu du nombre de fenêtres, il s'agit d'un investissement très coûteux qui devra être budgétisé sur une année prochaine.

Une fiche « travaux de vacances » a été envoyée aux services techniques ; elle concerne entre autre la

pose de panneaux de liège afin de permettre les affichages dans les classes.

Question des parents : le problème du stationnement aux abords de l'école : il est décidé qu'un mot sera rédigé par la mairie afin de sensibiliser les parents aux dangers liés aux stationnements sauvages sur le mail. Il sera co-signé par les représentants des associations de parents élus ainsi que par l'école.

9. Dates à retenir:

- participation au téléthon le 02 décembre
- prochains conseils d'école: lundi 6 février et jeudi 8 juin
- marché de Noël: vendredi 16 décembre de 17h à 18h30
- fête de fin d'année: vendredi 30 juin

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.